

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 12 JUIN 2015

L'an deux mille QUINZE, le DOUZE JUIN à VINGT heures, le Conseil Municipal de la commune de VIGOULANT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de Monsieur René GÉNICHON, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 4 juin 2015

Nombre de membres en exercice : 9

Nombre de membres présents : 8

**PRESENTS** : Mme Nicole BENVENUTI, Mme Paulette BOUBET, M. Marc DENAUD, M. René GÉNICHON, Mme Jacqueline JUBARD, M. Jean-Pierre MOREAU, M. Jean-Marie PASQUET, M. Jean-Claude SAUVAGE, majorité des membres en exercice.

**EXCUSÉE** : Mme Maryline AMARTIN,

Monsieur Jean-Marie PASQUET a été élu secrétaire de séance.

**OBJET : - TARIFS LOCATION SALLE POLYVALENTE -**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121.29, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de fixer les tarifs de location de la salle polyvalente de la façon suivante, à compter du **1er janvier 2016** :

**HABITANTS DE LA COMMUNE**

* Mariage .....	90,00 Euros
* Communion, Baptême, anniversaire, autres repas, lunch, galette, loto et vin d'honneur .....	70,00 Euros
* 2ème jour consécutif .....	40,00 Euros

**HABITANTS HORS COMMUNE**

* Mariage .....	130,00 Euros
* Communion, baptême, anniversaire, autres repas, lunch, galette, loto et vin d'honneur .....	100,00 Euros
* 2ème jour consécutif .....	40,00 Euros
* Bals et Thés Dansants (extérieur commune) .....	130,00 Euros

Le Conseil Municipal décide de faire payer la moitié du tarif de leur réservation aux personnes qui souhaiteraient prendre possession de la salle la veille de leur réservation et qui de ce fait empêcheraient une autre location.

Le coût du nettoyage des locaux est fixé à **130,00 Euros** pour tout le monde, si celui-ci reste à la charge de la commune étant entendu que la vaisselle sera rendue propre et le mobilier rangé.

Il est demandé **une caution de 200 Euros** aux utilisateurs de la salle polyvalente. Cette caution sera remise au responsable de la salle polyvalente au moment de la prise de possession des clés par le locataire de la salle. La caution sera restituée par le responsable communal à l'utilisateur après la location lors de la restitution des clés après vérification de l'état de la salle, du matériel et du mobilier.

après la location lors de la restitution des clés après vérification de l'état de la salle , du matériel et du mobilier.

\*\*\*\*\*

Le prix de remplacement de la vaisselle cassée ou manquante de la salle polyvalente est fixé tel qu'il suit à compter du 1er janvier 2014 :

- Verre à eau, verres à vin, coupe à champagne : **1,60 Euros**
- Gobelet Roc, verre à liqueur, verre à pernod : **1,10 Euros**
- Carafon vin : **1,60 Euros**
- Pichet : **5,00 Euros**
- Assiette plate, assiette creuse : **2,90 Euros**
- Soucoupe à café : **1,30 Euros**
- Tasse à café : **2,05 Euros**
- Comptoir : **3,20 Euros**
- Fourchette, cuillère, cuillère à café : **0,60 Euros**
- Couteau : **1,60 Euros**
- Louche potage : **3,20 Euros**
- Soupière : **13,50 Euros**
- Corbeille à pain, plat ovale inox 380 x 250 : **6,20 Euros**
- Plat ovale inox 410 x 260 : **7,20 Euros**
- Plat ovale inox 340 x 230 : **5,20 Euros**

Pour copie conforme,  
Le Maire  
René GENICHON



Accusé de réception en préfecture  
036-213602386-20150612-2015-06-001-DE  
Date de télétransmission : 18/06/2015  
Date de réception préfecture : 18/06/2015

Publié ou notifié le 8 JUN 2015  
Le Maire,  
René GENICHON

